

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS D'AIGREFEUILLE**

Nombre de conseillers L'an deux mille vingt deux
En exercice : 15 le 10 octobre à 20 heures 30,
Présents : 13 le Conseil Municipal de la Commune d'AIGREFEUILLE
Votants : 14 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
Convocation du 5 octobre 2022 à la Mairie, sous la présidence de Christian ANDRÉ, Maire.

PRÉSENTS : MM. DELSOL Yannick, GENRE Pierre, IMART Thierry, LASFARGUES William, PIGASSE Thomas, STURMEL Philippe
Mmes: AFONSO Djemilla, CASANOVA Céline, DUCROS Lucie, PLACHOT Geneviève, POUPOT Mary, SEMENE Marie-Ange

Secrétaire : **POUPOT Mary**

Absente excusée : **MARCHOU Marie** procuration à **DELSOL Yannick**

Absent non excusé : **COULON Florian** pas de procuration

Objet : Achat d'un véhicule utilitaire électrique pour le service technique

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que les véhicules du service technique sont vieillissants et nous avons de plus en plus de frais d'entretien.

Il est proposé d'acheter un véhicule électrique de type Kangoo.
La possibilité de location a été étudiée mais l'achat s'avère plus pertinent si l'on prend en compte la FCTVA ainsi que les subventions susceptibles d'être perçues.

Vu la faible offre en véhicule utilitaires électriques neufs, nous n'avons qu'un devis.

Le coût indiqué dans le devis présenté par RNO MONTAUDRAN, est 21814.59€ HT soit 28533.16€ TTC après déduction de la prime à la conversion et du bonus écologique.

Où cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à passer commande auprès de la société RNO MONTAUDRAN sise 125 Route de Revel 31405 TOULOUSE pour l'achat d'un véhicule nouveau Kangoo van E-Tec Elec pour un montant de 21 814.59€ HT soit 28 533.16€ TTC.
- que la dépense liée à cet achat sera prélevée sur les crédits inscrits au Budget 2022, article 2182
- de solliciter une aide du Département auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental

Votes pour : 14

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme à l'original.

Le Maire,

Certifié exécutoire compte tenu de :
la publication le 10 octobre 2022
Et de la réception en Préfecture le
Le Maire,